

Les intercommunalités de services et de projet

Communauté d'agglomération Plaine Commune

La fiche d'analyse de cette communauté est structurée, comme celle des autres intercommunalités de l'étude, autour de sept axes d'analyse, qui sont présentés dans le cadre de la partie méthodologique du rapport de synthèse. Cette présentation homogène, d'un groupement à l'autre, facilite le repérage des informations et la comparaison entre les structures.

Chacun des axes est décliné dans le cadre de plusieurs critères (entre trois et six) qui ont pour objet d'illustrer les points d'analyse.

Axe 1 : « Position structurelle de l'intercommunalité », six critères

Axe 2 : « Maturité intercommunale dans le domaine de la culture », trois critères

Axe 3 : « Responsabilités en matière d'équipements culturels », trois critères

Axe 4 : « Intensité des investissements culturels », trois critères

Axe 5 : « Gestion mutualisée », cinq critères

Axe 6 : « Valeur ajoutée de l'intercommunalité pour les habitants », six critères

Axe 7 : « Synergie territoriale », cinq critères

Les équipements culturels du territoire, répertoriés dans la base de données hiérarchisée des équipements établie par l'IAU îdF, sont représentés sur une carte, qui distingue les lieux communautaires des autres sites. Cette carte est complétée d'un tableau descriptif des équipements d'intérêt communautaire.

Lecture des tableaux et des graphiques des axes 1 à 7

Chaque axe d'analyse est présenté dans le cadre d'un tableau, où l'on trouve en ligne les différents critères d'analyse et en colonne la définition des classes, qui permettent la classification des intercommunalités. Sauf exception¹², il y a quatre classes par critère. Pour chaque critère, un histogramme analyse la répartition des différentes intercommunalités au sein des classes. **La classe de l'intercommunalité étudiée est indiquée en bleu, tandis que les autres apparaissent en gris.**

¹² Il y a deux classes pour le critère « nature juridique » (communauté d'agglomération et communauté de communes) et cinq classes, correspondant à cinq strates démographiques pour le critère « taille démographique » (axe 1).

Initialement composée de cinq communes, la communauté d'agglomération de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) a succédé, en décembre 2000, à la communauté de communes du même nom, créée en novembre 1999. Plusieurs extensions successives de périmètre sont prononcées : Stains et L'Île-Saint-Denis au 01/01/2003, La Courneuve au 01/01/2005, Saint-Ouen en 2013, qui portent le nombre de communes membres de la communauté d'agglomération à neuf et la population à 403 915 habitants.

Positionnement structurel de l'intercommunalité au sein de la petite couronne (axe 1)

Ce paragraphe regroupe quelques-uns des facteurs, assez hétérogènes, qui, sans relever du champ culturel, peuvent faciliter ou au contraire freiner le développement d'actions communautaires et partant d'interventions culturelles.

Son poids démographique (1^{ère} intercommunalité d'Île-de-France en 2013) et le nombre de communes qu'elle regroupe (neuf communes, suite à l'adhésion de Saint Ouen au 1^{er} janvier 2013) font de Plaine Commune une des polarités de l'agglomération parisienne, ancrée sur un territoire à forte identité. Bien que sa population soit relativement défavorisée sur le plan socio-économique (revenu par habitant), elle dispose d'un potentiel fiscal par habitant élevé (639 €/hab. en 2012) au sein des structures intercommunales de petite couronne, où elle est classée 5^{ème} sur 19 et *a fortiori* par rapport aux communautés de sa catégorie¹³ sur le plan national (447 €/hab. en moyenne).

La mise en œuvre du projet communautaire a sans doute été facilitée par les expériences de coopération intercommunale préexistantes (syndicat intercommunal Plaine renaissance créé en 1985, charte intercommunale entre dix villes de Seine-Saint-Denis, etc.). Plaine commune s'est également constituée en territoire de projet, aux côtés de ses neuf villes, en élaborant un contrat de développement du territoire « Territoire de la culture et de la création », procédure prévue dans le cadre de la loi relative au Grand Paris¹⁴. La signature définitive de ce contrat qui vise à promouvoir le territoire comme l'un des pôles contribuant au rayonnement métropolitain du Grand Paris est attendue, suite l'enquête publique (septembre-octobre 2013).

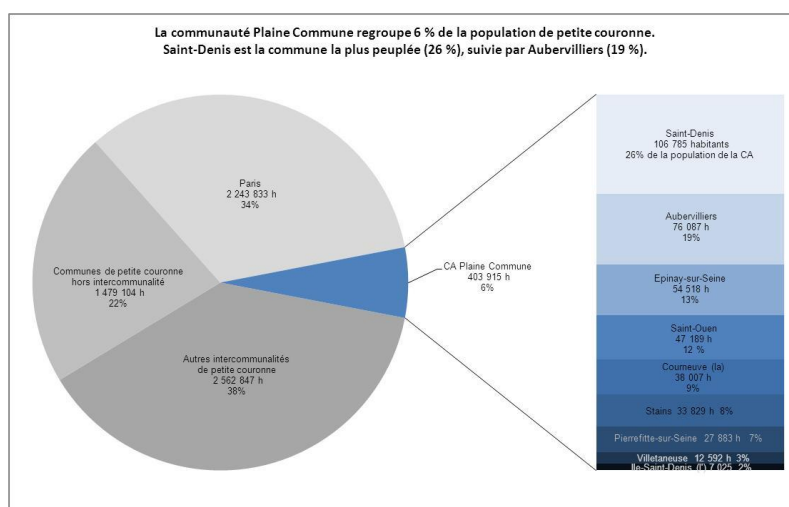
L'agglomération exerce un ensemble de compétences structurantes. Dans ces différents domaines, l'agglomération de Plaine Commune met en œuvre des politiques qui sont souvent citées comme références exemplaires. Bien qu'elle soit solidement intégrée sur le plan fiscal -coefficient d'intégration fiscale¹⁵ de 41 % en 2012, supérieur à la moyenne de cette catégorie de 34 % au niveau national et au 1^{er} rang des communautés de petite couronne-, ses domaines de compétences sont strictement encadrés par l'intérêt communautaire. Ainsi ses communes conservent une indépendance municipale revendiquée, comme en matière de politique de la ville, de renouvellement urbain ou de culture.

¹³ Catégorie des communautés d'agglomération.

¹⁴ Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

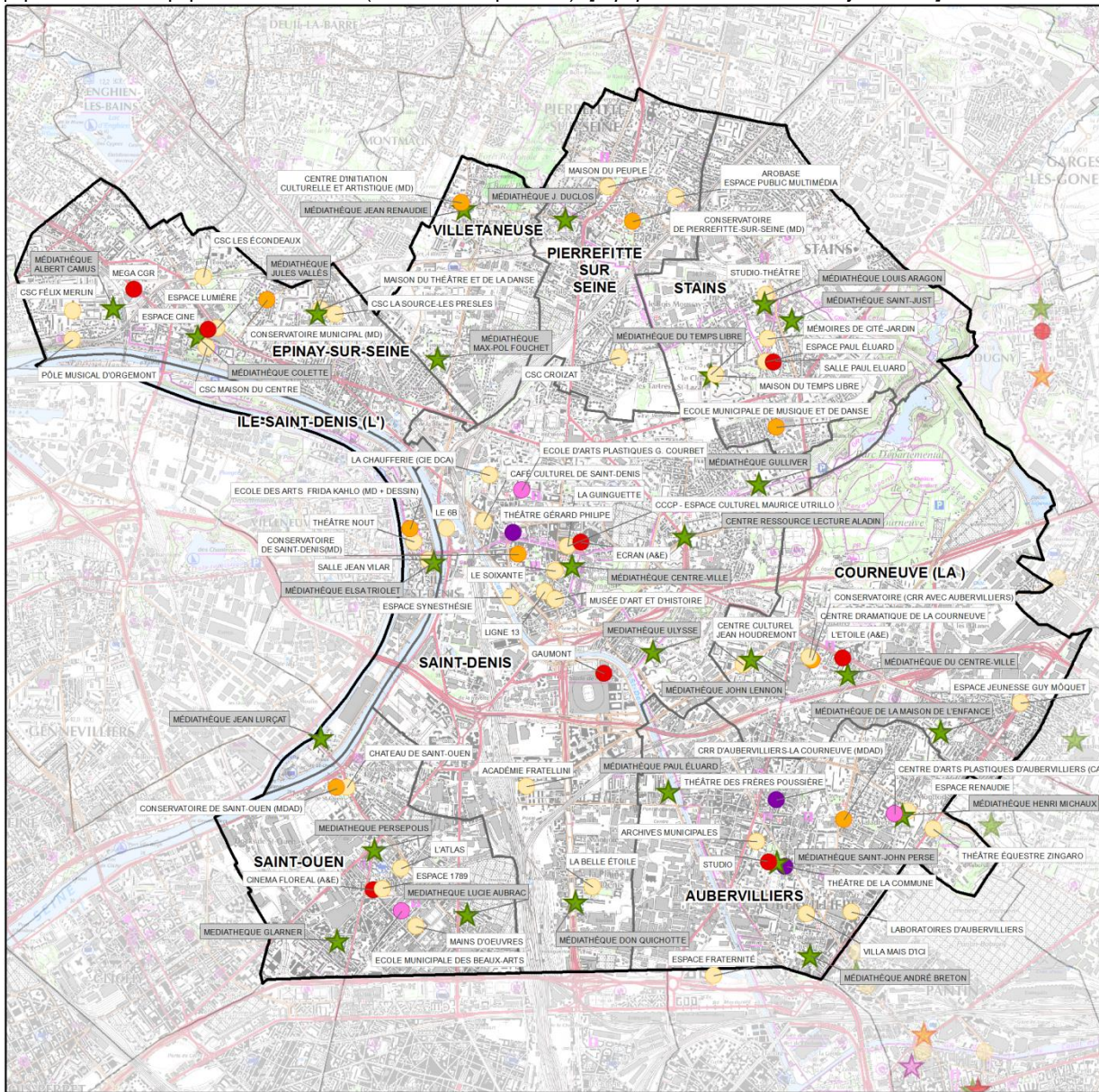
¹⁵ « Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. », <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Critères	Répartition des classes (pour 18 communes)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
Nature juridique		CC	CA	Néant	Néant	Néant
Nombre d'habitants		Moins de 50 000	50 000 à 100 000	100 000 à 200 000	200 000 à 300 000	300 000 et plus (403 915 hab.)
Nombre de communes membres		2 ou 3	4 ou 5	6 ou 7	Plus de 7 (9 communes)	Néant
Potentiel fiscal DGF 2013 (en €/hab.)		177-366	416-482	509-528	639-1543 (639 €/hab.)	Néant
Période de création		Depuis 2009	2002-2008	2000-2001 (création au 03/11/1999)	Avant 2000	Néant
Antériorité des coopérations (hors champ culturel)		Aucune coopération	Coopérations dans un domaine, sur un périmètre assez sensiblement différent	Coopérations dans un domaine, sur un périmètre proche	Coopérations dans plusieurs domaines, sur un périmètre proche (syndicat intercommunal Plaine renaissance, charte intercommunale sur 10 villes, etc.)	Néant



Source : IAU îdF et insee 2013 (recensement de la population, millésime 2010)

Vingt-six lieux culturels, soit 29 % des équipements du territoire, sont transférés à la communauté d'agglomération Plaine Commune : il s'agit de l'ensemble des bibliothèques / médiathèques du territoire, tandis que d'autres équipements demeurent de compétence municipale (conservatoires, théâtres, cinémas, etc.). La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte, Stains et Villetaneuse sont les communes les moins pourvues en équipements culturels (moins de 10 par ville). [Équipements recensés en juin 2013]



Sources : Arcadi Île-de-France, Centre national du cinéma et de l'image animée, IAU îdF, Le MOTIF, médiathèque de la Cité de la musique (2013)

- ★ Equipement transféré CENTRE CULTUREL
- Equipement non transféré CENTRE CULTUREL
- Médiathèque
- Conservatoire (enseignements : M pour musique, D pour danse, AD pour art dramatique)
- Théâtre
- Cinéma
- Ecole d'art
- Autre (lieu d'exposition, lieu polyvalent, centre socio-culturel (CSC)...)
- ▭ Limite intercommunale
- ▭ Limite communale

Vingt-six équipements culturels d'intérêt communautaire

Etablissements	Commune	Communal	Capacité (taille et fréquentation)	Nouveautés communautaires
Vingt-six médiathèques communautaires. Cinq constructions, sept réhabilitations et cinq autres projets portés par Plaine Commune.				
MÉDIATHÈQUE ANDRÉ BRETON	AUBERVILLIERS	quartier	600 m ²	Rénovation de la médiathèque de proximité (ouverture avril 2011)
MÉDIATHÈQUE SAINT-JOHN PERSE	AUBERVILLIERS	communal		Projet de construction ou de réhabilitation de la médiathèque de centre-ville (au-delà du programme d'investissement 2005-2015).
MÉDIATHÈQUE PAUL ÉLUARD	AUBERVILLIERS	quartier	spécialisée jeunesse	-
MÉDIATHÈQUE HENRI MICHAUX	AUBERVILLIERS	quartier		-
MÉDIATHÈQUE JOHN LENNON	COURNEUVE (LA)	quartier		Rénovation totale (ouverture janvier 2013)
MÉDIATHÈQUE DE LA MAISON DE L'ENFANCE	COURNEUVE (LA)	quartier	spécialisée jeunesse, 100 m ²	Rénovation (ouverture septembre 2007)
MÉDIATHÈQUE DU CENTRE-VILLE	COURNEUVE (LA)	quartier	nouvelle médiathèque : 3000 m ² fin de chantier : 2014 ?	Construction de la médiathèque centrale Aimé Césaire (au sein du pôle administratif), nouvelle médiathèque : 3000 m ² fin de chantier : 2014 ?
MÉDIATHÈQUE CENTRALE COLETTE	EPINAY-SUR-SEINE	communal		Construction nouvelle (inauguration janvier 2011)
MÉDIATHÈQUE JULES VALLÈS	EPINAY-SUR-SEINE	quartier		-
MÉDIATHÈQUE ALBERT CAMUS	EPINAY-SUR-SEINE	quartier		-
MÉDIATHÈQUE ELSA TRIOLET (fermeture en avril 2013)	ILE-SAINT-DENIS (L')	communal	800 m ² prévus	Construction nouvelle (ouverture fin 2013 ?)
MÉDIATHÈQUE JEAN LURÇAT (ANNEXE DANS ÉCOLE DU MÊME NOM + CENTRE SOCIO-CULTUREL)	ILE-SAINT-DENIS (L')	quartier		-
MÉDIATHÈQUE J. DUCLOS	PIERREFITTE-SUR-SEINE	quartier		Rénovation (inauguration en octobre 2011). Projet de construction d'une médiathèque de centre-ville de 2200 m ² (début de chantier 1er semestre 2013, 18 mois de travaux prévus)
CENTRE RESSOURCE LECTURE ALADIN	SAINT-DENIS	quartier	6000 livres, 171 m ² après rénovation	Rénovation (ouverture en décembre 2007)
MÉDIATHÈQUE ULYSSE	SAINT-DENIS	quartier		Construction nouvelle dans le quartier des Francs-Moisin (janvier 2011)
MÉDIATHÈQUE DON QUICHOTTE	SAINT-DENIS	quartier		Construction nouvelle dans le quartier de la Plaine (ouverture septembre 2007)

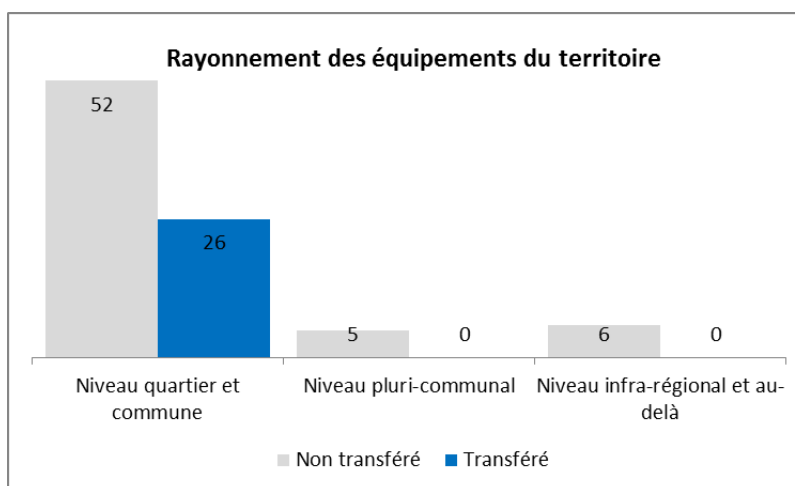
MÉDIATHÈQUE CENTRE-VILLE	SAINT-DENIS	communal		Projet de réhabilitation de la médiathèque de centre-ville (au-delà du programme d'investissement 2005-2015).
MÉDIATHÈQUE GULLIVER	SAINT-DENIS	quartier		-
MEDIATHEQUE GLARNER	SAINT-OUEN	quartier		-
MEDIATHEQUE PERSEPOLIS	SAINT-OUEN	communal		-
MEDIATHEQUE LUCIE AUBRAC	SAINT-OUEN	quartier		-
MÉDIATHÈQUE DU TEMPS LIBRE (au sein de la Maison du même nom qui accueille une ludothèque, une halte-garderie, etc.)	STAINS	communal	14000 doc (dont CD, DVD)	Construction d'une médiathèque de proximité (ouverture juin 2009) dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine.
MÉDIATHÈQUE SAINT-JUST	STAINS	quartier	spécialisée jeunesse	Travaux programmés pour laisser place à une médiathèque centrale Château de la Motte, 2 500 m² (dépôt permis de construire printemps 2013)
MÉDIATHÈQUE LOUIS ARAGON	STAINS	quartier		
MÉDIATHÈQUE MAX-POL FOUCHET	VILLETANEUSE	quartier	190 m ²	Rénovation de cet équipement de proximité (ouverture en avril 2010)
MÉDIATHÈQUE JEAN RENAUDIE	VILLETANEUSE	quartier	490 m ² , 16 000 documents	Rénovation (ouverture en novembre 2008)

En gras : construction ou réhabilitation par l'intercommunalité (ouverture avant mars 2014).

En italique : construction ou grosse réhabilitation par l'intercommunalité en projet.

À noter : le réseau est complété par des bibliobus.

Les établissements transférés, bibliothèques et médiathèques, **rayonnent à l'échelle du quartier ou celle de la commune**. Comme tous les lieux de lecture publique (sauf exception), ce sont des équipements de proximité, dont le rayonnement est peu modifié du fait de leur transfert. Les médiathèques construites par l'agglomération ou en projet, sont soit des structures de centre-ville, qui rayonnent à l'échelon de la commune, soit des structures de proximité qui irriguent les quartiers. Selon une étude conduite par Plaine Commune, le rayonnement est d'environ 300 mètres autour des structures de proximité construites dans les quartiers, de 600 à 1000 mètres pour les sites de centre-ville.



Maturité intercommunale dans le domaine de la culture (axe 2)

La communauté de Plaine Commune a transféré le réseau des bibliothèques-médiathèques cinq ans après sa création, au terme d'un processus de préparation et d'identification des axes stratégiques de la politique de lecture publique.

Créé au 1^{er} janvier 2000, la communauté de communes est transformée en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2001 et exerce depuis lors une compétence optionnelle « équipements culturels et sportifs ». Un diagnostic est alors mené par les professionnels des communes, puis par un cabinet, qui a permis d'identifier l'intérêt de transférer le secteur de la lecture publique (cf. axe 3). Ce transfert intervient au 1^{er} janvier 2005. La compétence est demeurée inchangée depuis cette date, mais le réseau des bibliothèques médiathèques s'est accru au 1^{er} janvier 2013 du fait de l'adhésion de Saint Ouen.

La communauté exerce également une compétence facultative en matière d'organisation ou participation à l'organisation d'événements culturels, depuis septembre 2005. La stratégie de Plaine Commune est précisée dans le cadre de la charte de la lecture publique adoptée en conseil communautaire, dès décembre 2004. Elle fixe les principes fondateurs de l'activité des bibliothèques et médiathèques et leur « feuille de route » (projet de fonctionnement du réseau, développement des collections, plan d'investissement pluriannuel, partenariats publics ou associatifs, etc.). L'un des critères qui détermine l'intervention de Plaine Commune est de faire en sorte que la population puisse être associée et participer le plus largement possible. Cette compétence s'entend plutôt comme un accompagnement, une coordination de manifestations organisées par les villes.

Intérêt communautaire des équipements culturels (compétence optionnelle)

Défini par délibération communautaire du 16/12/2004

Ensemble des 22 bibliothèques-médiathèques existantes ou en cours de réalisation sur le territoire de la communauté d'agglomération à la date du 01/01/2005, dans le cadre du transfert de la compétence du réseau de la lecture publique.

Compétence facultative (délibération du 27/09/2005)

Événements culturels : organisation ou participation à l'organisation d'événements culturels intéressant l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Critères	Répartition des classes (pour 13 communautés)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Date de prise de compétence/s culturelle/s (intérêt communautaire)		Trois ans et moins	Premier mandat en cours (date de la dernière compétence culturelle transférée)	2 ^{ème} mandat en cours (transfert lecture publique au 01/01/2005)	3 ^{ème} mandat en cours (au moins)
Définition intérêt communautaire et exercice de la (des) compétences (culturelle/s)		Non défini	Défini et non mis en œuvre	Défini seulement dans le domaine des études ou défini et mis en œuvre partiellement	Défini et mis en œuvre
Réflexions stratégiques (état des lieux, diagnostic, stratégies pour l'avenir)		Pas de réflexions (simple transfert de l'existant)	Réflexions "au fil de l'eau"	Héritage ou stratégie	Héritage et stratégie

Périmètre des responsabilités en matière d'équipements culturels (axe 3)

Plaine Commune est une des rares communautés d'agglomération de petite couronne qui ait opté pour le transfert d'un seul type d'équipement culturel. Elle décide du transfert des bibliothèques/médiathèques, par délibération du 16/11/2004. Elle complète quelques mois après cette compétence optionnelle par une compétence facultative en matière d'organisation ou participation à l'organisation d'événements culturels. Le secteur de la lecture publique représenterait 6 % des charges communautaires de fonctionnement consacrées aux politiques publiques en 2012.

Critères	Répartition des classes (pour 13 communautés)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Nombre de domaines de compétences (équipements) : lecture publique, enseignements artistiques, théâtres, cinéma, autres		Aucun	1 domaine (bibliothèques et médiathèques)	2 domaines	3 domaines et plus
Intensité des transferts d'équipements (par catégorie)		Pas de transfert effectif	Transfert partiel sur plusieurs ou toutes les catégories	Transfert partiel sur une catégorie (total ailleurs)	Transfert total des catégories
Part des effectifs culturels (en % du total)		0 %	Entre 9 et 32 % 177/1950= 9 % (*)	Entre 48 et 60 %	Plus de 78 %

(*) Sources : rapport d'activité et bilan social 2012

Le choix de la lecture publique a été opéré au terme d'études visant à évaluer les carences des différentes villes en matière culturelle. Il s'agissait de voir comment l'agglomération pouvait compléter les politiques de villes très soucieuses de leur identité. Ce travail, réalisé par les professionnels des villes, révèle des points de faiblesse en matière de lecture publique, d'arts plastiques et d'enseignement artistique. Une seconde étude diligentée auprès d'un cabinet montre la nécessité de travailler en tout premier lieu sur la lecture publique, qui nécessitait une mise à niveau ne pouvant, pour des raisons financières, être assumée par les villes.

Intensité des investissements dans le domaine culturel (axe 4)

La communauté fait partie des agglomérations qui consentent un effort important sur son réseau d'équipements culturels.

Le plan de rénovation et de construction des médiathèques, intégré au plan pluriannuel d'investissements 2005-2015, prévoit la construction d'environ 20 000 m² avec la réalisation de sept nouvelles médiathèques et la rénovation de huit sites. Ce plan, actualisé chaque année, correspond à la construction ou la rénovation d'une bibliothèque de centre-ville par ville et à la rénovation du maillage du territoire par les bibliothèques de proximité.

Pour la période 2012-2017, ce sont 3 % des dépenses d'investissement qui iraient à la lecture publique. Depuis 2005, les principaux travaux réalisés ou projetés se décomposent ainsi¹⁶ :

- cinq équipements nouveaux ont été mis en service depuis 2007, dont deux équipements de proximité et deux médiathèques à « rayonnement large » en centre-ville,
- des rénovations et/ou extensions ont été menées sur sept autres équipements,
- la construction des trois médiathèques de centre-ville à La Courneuve, Stains et Pierrefitte est également engagée et pourrait être achevée à partir de 2014. Deux autres équipements de centre-ville (Saint-Denis et Aubervilliers) seraient à l'étude pour le prochain mandat (hors programme d'investissement 2005-2015).

Au total, des travaux communautaires auront porté en une dizaine d'années sur près des deux tiers du réseau de bibliothèques médiathèques. Dans un souci de rééquilibrage territorial, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, réputées les mieux pourvues du territoire en équipements culturels, verraient la remise à niveau de leur médiathèque de centre-ville, intervenir en fin de période.

Critères	Répartition des classes (pour 13 communautés)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Part des équipements construits		Pas d'équipement transféré ou pas de construction	Moins de 10%	De 10 % à 20 % 5/26=19 %	20 % ou +
Part des équipements réhabilités		Pas d'équipement transféré ou pas de réhabilitation (0 %)	Moins de 10%	De 10 % à 20 %	20 % ou + 7/26=27 %
Part des équipements en projet		Pas d'équipement transféré ou pas de projet	Moins de 10%	De 10 % à 20 % 5/26=19 %	20 % ou +

63 autres lieux culturels (non communautaires) sont recensés : 9 conservatoires, 3 théâtres, 8 cinémas, 3 écoles d'art, 3 lieux d'exposition, 37 autres lieux. Parmi eux, on retrouve les équipements suivants : deux Centres Dramatiques Nationaux (le théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis et le théâtre de la Commune d'Aubervilliers), le théâtre équestre de Zingarò également à Aubervilliers, l'Académie Fratellini, le 6B et le musée d'Art et d'Histoire à Saint-Denis ainsi que le conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers/La Courneuve.

¹⁶ Le repérage des principaux travaux réalisés par Plaine Commune (création, rénovation et projets) sur le réseau de ses médiathèques est issu des informations communiquées dans le cadre des entretiens et complété par la consultation site officiel de Plaine Commune dédié aux médiathèques : <http://www.mediathèques-plainecommune.fr>.




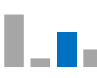

Gestion mutualisée (axe 5)

Suite aux transferts successifs de compétences et de personnels engagés peu de temps après la création de la communauté -en 2003, les effectifs passent de 120 à 950 agents-, le niveau de structuration de Plaine commune s'avère tout à fait atypique parmi les intercommunalités de petite couronne. En 2012, à la veille de l'adhésion de Saint-Ouen, l'agglomération regroupe près de 2000 agents au sein de ses cinq principales directions. La mutualisation de la fonction culturelle communautaire (principalement la lecture publique) s'illustre notamment par les missions transversales dont une partie du personnel est investi :

- agents mutualisés de direction de la lecture publique (une dizaine de personnes), directrice de la communication et des partenariats culturels et chargée de mission culture pour le contrat de développement territorial¹⁷ (CDT),
- personnel des directions fonctionnelles (commande publique, finances, ressources humaines, informatique). La Direction des systèmes d'information mutualisée se distingue parce qu'elle œuvre, depuis sa création en 2011, à la fois pour Plaine Commune, les villes de Saint-Denis et de Villetaneuse (mutualisation verticale ou « services communs » au sens de la loi de réforme des collectivités territoriales).

Néanmoins, la mutualisation n'a pas remis en cause la sectorisation des moyens, pour ce qui concerne l'affectation du personnel aux différentes bibliothèques. Les villes conservent une direction des affaires culturelles municipale pour œuvrer dans tous les domaines culturels non transférés.

¹⁷ Les contrats de développement territorial sont définis par la loi n° 2010-597 relative au Grand Paris. Dans le cadre du décret d'application n° 2011-724 du 24 juin 2011, leur objet est précisé, comme suit : « L'objet du contrat de développement territorial est de mettre en place une démarche contractuelle et partenariale d'élaboration et de mise en œuvre sur le long terme des projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris, et en particulier ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris. Ces contrats sont établis entre l'Etat, représenté par le préfet de région, et les communes et leurs groupements. Y sont associés les départements et la région d'Île-de-France ainsi qu'un certain nombre d'acteurs institutionnels du Grand Paris dont Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris et l'Association des maires d'Île-de-France ».

Critère	Répartition des classes (pour 13 communautés)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Services support mutualisés (RH, marchés, finances, etc.)		Absence de personnel communautaire ou personnel mis à disposition de l'intercommunalité par les communes	Personnel communautaire (services en cours de constitution)	Personnel communautaire (plusieurs domaines)	Mutualisation "verticale" et "horizontale". Service informatique mutualisé entre Plaine Commune, Villetaneuse et Saint Denis (55 postes en 2012), Direction des finances (23 postes en 2012), direction de la commande publique (11 agents en 2012), direction des RH (34 postes en 2012)
Service culturel mutualisé (tâches transversales, non rattachement direct à un établissement)		Aucune mutualisation communautaire (personnel lié aux équipements)	Une ou deux personnes chargées d'une coordination thématique ou, plus généralement, d'animation culturelle	Service culturel transversal (un domaine organisé de façon transversale à travers l'existence d'une direction dédiée)	Service culturel transversal (une direction dédiée et des agents chargés d'animation sur d'autres domaines culturels) Direction mutualisée de la Lecture Publique (équipe d'une dizaine de personnes), une directrice de la communication et des partenariats culturels, une chargée de mission culture (CDT)
Transfert des services culturels des communes à l'intercommunalité		Pas de transfert de personnel communal (absence de personnel communautaire ou personnel mis à disposition de l'intercommunalité) par les communes)	Transferts de personnels communaux en projet ou en cours	Transferts réalisés avec partage des services (maintien de personnels communaux) Des équipements communaux (une DAC dans les 9 villes qui conservent l'ensemble des compétences culturelles, excepté la lecture publique)	Transferts totaux (dans tous les domaines). Service culturel entièrement communautaire (voire service mutualisé avec une/des ville/s)
Harmonisation RH culture (régime indemnitaire, horaires de travail, lieux de travail pour les conservatoires, etc.)		Non	Projets	Mise en œuvre partielle (nombre de domaines ou étape de mise en œuvre) Harmonisation des RH : système d'information des RH, GPEC, formation, bilan social, régime indemnitaire, etc.	Mise en œuvre effective
Politique d'acquisition et marchés culturels (ouvrages, instruments, etc.)		Non	Projets	Un exemple cité	Plusieurs exemples cités (achat des documents, gestion des collections, circulation des documents, gestion des bâtiments et de la logistique, etc.)


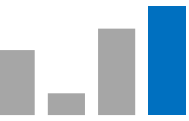




Valeur ajoutée pour les habitants hors investissement (axe 6)

Sur le territoire de Plaine Commune et dans l'histoire, sous l'impulsion notamment des élus s'étant mobilisés sur la question de l'accès à la culture pour tous, la culture semble avoir été un élément fort d'intégration des populations. C'est cette logique qui est poursuivie aujourd'hui avec, dans le cadre de l'intercommunalité, une importance fondamentale toujours accordée à la culture comme vecteur de lien social, dans un souci de proximité avec les habitants. Toutefois, l'inscription de Plaine Commune dans le contrat de développement territorial « Territoire de culture et de création » ajoute à ces objectifs ceux de rayonnement de la vie culturelle, de visibilité, de notoriété du territoire.

L'attention portée aux habitants se concrétise pour la communauté par un nombre important d'actions mises en œuvre pour les inciter à participer à la vie culturelle et à les accompagner dans cette démarche. Au niveau des médiathèques, on compte plusieurs centaines d'animations de proximité par an (dont l'organisation de débats liés à des questions de société). Pour l'année 2012, le réseau des médiathèques affiche sur son site internet plus de 1300 rendez-vous culturels. Conformément à la Charte des médiathèques, une partie de ces animations est mise en place au niveau du réseau des médiathèques. Ces dernières sont gratuites, avec une carte commune et un accès pour tous à tous les documents du réseau, qui circulent d'une médiathèque à l'autre. Des initiatives en matière d'élargissement des horaires d'ouverture, ainsi que la mise à disposition d'automates de prêt sont également en réflexion.

La communauté d'agglomération soutient par ailleurs financièrement un certain nombre de manifestations culturelles sur le territoire telles que les festivals « Méfis » à Saint-Denis et « Ville des Musiques du Monde ». Elle est partenaire d'événements culturels, sans toutefois organiser ces événements en propre.

Par ailleurs, au-delà du travail effectué au sein du réseau des médiathèques, la communauté entend mettre en œuvre des initiatives décloisonnées dont l'objectif est de travailler au rôle que la culture peut occuper dans la construction du projet territorial. C'est ainsi qu'a été pensé le projet de CDT « Territoire de la culture et de la création ». Cette démarche s'est accompagnée d'une mission confiée au compositeur Nicolas Frize. Elle a pour objectif d'interroger, par des démarches culturelles mettant en branle le réseau des acteurs du territoire pouvant participer à cette dynamique, d'autres secteurs de la vie des habitants (logement, transport, travail...).

Critères	Répartition des classes (pour 13 communautés)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Enjeux relatifs à l'accès des habitants à la culture		Peu (encore) de réflexions sur cet enjeu	Les enjeux sont plutôt ailleurs	Des réflexions à traduire prochainement en orientations politiques	Un des enjeux prioritaires
Initiatives inventives (actions "décloisonnées", manifestations hors équipements, etc.)		Peu d'initiatives	Réflexions	Manifestations hors les murs	Débuts de réalisation au-delà des manifestations hors les murs
Harmonisation tarifaire et des quotients familiaux		Aucune harmonisation tarifaire	Harmonisation tarifaire partiellement effective	Harmonisation tarifaire sans harmonisation des QF (effectif)	Harmonisation des tarifs et des QF (effectif)
Parcours des publics (circulation des ouvrages pour les médiathèques, des instruments, pour les conservatoires, etc.)		Pas de réflexions	Réflexions	Mise en œuvre partielle	Mise en œuvre dans tous les domaines transférés
Manifestations liées au réseau des équipements		Pas de réflexions	Réflexions	Mise en œuvre partielle	Mise en œuvre dans tous les domaines transférés
Communication et organisation d'événements		Pas de communication / Pas d'organisation d'événements communautaires	Communication sur site internet / Pas d'organisation d'événements communautaires	Communication sur plusieurs supports / Pas d'organisation d'événements communautaires	Communication régulière et organisation d'au moins un événement annuel

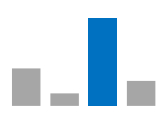




Synergie territoriale (axe 7)

La mise en œuvre du projet culturel intercommunal s'accompagne d'une forte mobilisation sur le plan de la concertation des acteurs impliqués et de la mise en œuvre d'actions en partenariat avec nombre de structures culturelles, socio-culturelles, associatives, éducatives... La Charte des médiathèques rappelle que ces dernières doivent « contribuer sur leur territoire au développement de la lecture et à l'action publique qui lui est liée, en concertation avec les autres organismes et partenaires communaux ».

Aux côtés des mises en œuvres concrètes s'appuyant sur d'autres types d'acteurs (culturels, associatifs, communaux mais également socio-culturels et éducatifs), l'effort de synergie territoriale s'observe également dans les modalités de dialogues entre les communes et l'intercommunalité, à travers un collectif de coordination conduit par l'élu chargé de la culture à Plaine Commune, qui associe les élus des communes, les directeurs des affaires culturelles et le collectif de direction des médiathèques.

La volonté du maintien du dialogue entre communes et intercommunalités s'observe également dans l'animation, par l'intercommunalité, d'une coordination réunissant chaque mois les Directeurs des affaires culturelles de toutes les villes du territoire. Il s'agit de travailler les sujets sur lesquels Plaine Commune peut avoir une valeur ajoutée en termes de coordination, de mise en cohérence, de communication. Cette coordination s'est muée en comité de suivi du travail de Nicolas Frize. Elle réunit les services intercommunaux et des directeurs des affaires culturelles des communes (eux-mêmes très impliqués dans ce projet, comme l'atteste leur réflexion contributive au volet culturel du CDT).

Enfin et selon le même objectif de transversalité de l'action que celui observé dans le cadre du CDT, le secteur culturel est articulé au sein de la communauté d'agglomération aux autres compétences transférées, notamment l'Emploi et l'Insertion via des partenariats entre médiathèques et les Maisons de l'Emploi (en lien avec l'ANPE), le service Assainissement pour un travail partenarial autour de la thématique de l'eau ou encore le secteur du développement économique et celui du développement durable.

Critères	Répartition des classes (pour 13 communautés)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Lien de proximité avec des équipements culturels non communautaires		Aucun	En réflexion	1 ou 2 domaines	3 domaines ou plus
Partenariats socio-culturels		Pas de partenariats	Partenariats avec l'Education Nationale	Partenariats avec l'Education Nationale et un autre type de structure	Partenariats avec au moins trois types de structures
Subventions aux associations et soutien non financier		Non	Exceptionnel / Soutien non financier	Soutien lié à un domaine transféré	Soutien lié à plusieurs domaines transférés ou tous les domaines
Nombre d'instances et régularité des liens entre élus et entre techniciens villes / interco (gouvernance).		Aucun lien	Liens occasionnels et peu structurés	Liens structurés et réguliers, au sein d'une instance	Liens structurés et réguliers, au sein de plusieurs instances
Liens entre le domaine culturel communautaire et les autres compétences communautaires		Aucun lien identifié	Liens en réflexion ou en projet	Liens effectifs avec un secteur d'action intercommunale	Liens effectifs avec plusieurs secteurs d'intervention intercommunale

Conclusion

Les services rendus aux habitants et la démocratisation culturelle sont au cœur de la démarche mise en place pour la politique de lecture publique de Plaine Commune. En fixant l'objectif de toucher 25 % de la population, la lecture publique participe à cette démocratisation. Une première phase a consisté à informatiser l'ensemble des médiathèques issues des villes, pour réaliser un système de gestion unique (catalogue, carte unique, gratuite) et permettre à la population d'accéder à tous les points du réseau. Ensuite, la construction et la rénovation des équipements vieillissants furent deux des leviers pour rendre le service attractif. Dans le même temps, Plaine Commune s'est employée à agir sur les pratiques culturelles, en développant une série d'initiatives en termes de communication, d'actions et d'animations culturelles. Le troisième levier consiste à faire évoluer la profession en la sensibilisant à deux grandes priorités : toucher les publics éloignés de la culture et intégrer les nouvelles technologies.

Avec le contrat de développement du territoire « Territoire de la culture et de la création », Plaine Commune poursuit les mêmes objectifs de démocratisation et d'ouverture, en faisant de la culture un élément d'appropriation par la population et de dialogue entre les différentes facettes du projet sur les plans urbain, économique, social ainsi qu'en termes de transport. S'y ajoute également l'objectif de valoriser la richesse culturelle et créative du territoire et d'améliorer sa notoriété, notamment à l'international. Ainsi deux équipements culturels pourraient renforcer la visibilité du territoire : un équipement de rayonnement métropolitain, tête du réseau des médiathèques pourrait être envisagé à Pleyel, tandis qu'un autre équipement serait envisagé dans le Nord du territoire.

Au 1^{er} janvier 2016, la communauté sera appelée à être dissoute, dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris. Le territoire qui sera issu de l'ancien EPCI est l'une des trois intercommunalités de petite couronne qui répond aux exigences démographiques requises pour sa constitution¹⁸.

¹⁸ Dans le cadre de la loi « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, le seuil démographique requis pour la constitution des territoires de la métropole du Grand Paris est de 300 000 habitants.